RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON D'ÉTAMPES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

**DELIBERATION n° 03/2025**
**Conseil municipal de la commune de Fontaine la Rivière**
**Séance : 03 avril 2025**
**Convocation : 25 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

**Présents** : Mr Patrice GUALINA, Mr Jérôme BOURGEOIS, Mr Gérard DUFEUTRELLE, Mr, Mr Henry GATINEAU, Mr Yvon BOUKAYA, Mme Sandra DA MOTA, Cédric BONNEFOY,

**Absents excusés :** Nicolas PERSIGAND ; Bruno PIERRE

**Secrétaire de séance :** Mr Gérard DUFEUTRELLE

**Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération ... portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de ; Fontaine-La-Rivière

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire, après avoir donné la parole à Madame Da Mota 1ère adjointe, et être sorti de la salle des délibérations

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestée, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Fontaine-La-Rivière


Manoir de Morailles 91690 Fontaine-la-Rivière ☎ 01 60 80 82 22

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance,

Nombre de membres :
En exercice : 09
Qui ont pris part à la délibération : 06
Pour : 06
Abstentions : 00
Contre : 00
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Fontaine la Rivière

Mairie de FONTAINE-LA-RIVIÈRE (91-Essonne)

Le Maire

Yvon BOUKAYA


Montoir de Marolles 91690 Fontaine-la-Rivière - ☎ 01 60.80.93.33
Mail mairiedefontaine@free.fr